

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00409 Numéro SIREN : 817 936 602 Nom ou dénomination : 2NL

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt 777

SARL 2NL

Numéro SIRET : 81793660200017

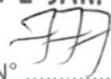
38 QUAI DU PETIT PARC
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 12 JAN. 2024

SOUS LE N° 

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Annexes Légales 2023	10
Bilan détaillé	17
ACTIF	17
<i>Actif immobilisé</i>	<i>17</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>17</i>
PASSIF	18
<i>Capitaux Propres</i>	<i>18</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>18</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>18</i>
Compte de résultat détaillé	20

SARL 2NL

Attestation de présentation

SARL 2NL

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	22 278	15 506	6 772	9 953	- 3 181
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	22 278	15 506	6 772	9 953	- 3 181
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	288		288	288	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 202		1 202	2 769	- 1 567
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	1 490		1 490	3 057	- 1 567
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	23 768	15 506	8 263	13 010	- 4 747

SARL 2NL

38 QUAI DU PETIT PARC 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

30/06/2023

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 260	1 260	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	126	126	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-48 675		- 48 675
Résultat de l'exercice	5 226	-48 675	53 901
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-42 063	-47 289	5 226
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	40 214	47 000	- 6 786
. Découverts, concours bancaires	1 520	1 093	427
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 554	4 205	- 2 651
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 037	8 000	- 963
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	50 325	60 298	- 9 973
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	8 263	13 010	- 4 747

SARL 2NL

Annexes Légales 2023

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SARL 2NL

38 QUAI DU PETIT PARC 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	16 704			16 704	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	5 574			5 574	
Immobilisations financières					
TOTAL	22 278			22 278	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	8 721	2 000		10 721
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 604	1 181		4 785
TOTAL	12 325	3 181		15 506

2NL

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 260 euros

Siège social : 38, Quai du Petit Parc, 94100 – Saint-Maur-des-Fossés

817 936 602 RCS Créteil

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale annuelle du 26 Juin 2023

Le vingt-six Juin Deux mille vingt-trois, à onze heures,

L'associé unique de la société 2NL, S.A.R.L. au capital de 1 260 €, dont le siège social est situé au 38, Quai du Petit Parc (94100), SIRET n° 817 936 602 00017, s'est réunis au siège social en assemblée générale annuelle, à la suite de la convocation qui a été faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à l'entrée, par l'associé présent.

L'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric MELKI.

Monsieur Eric MELKI dépose alors sur le bureau :

- Copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La feuille de présence.
- L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.
- Le rapport du Président.

Monsieur Eric MELKI rappelle à l'assemblée que l'inventaire et les comptes annuels ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prévus par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

- Examen des comptes annuels clos le 31 décembre 2022.
- Répartition des bénéfices.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 5 225,86 € comme suit :

- Au poste report à nouveau, soit..... 5 225,86 €.

Suite à l'affectation du résultat, le poste report à nouveau présentera un solde débiteur de 43 448,71 €.

127

En outre, l'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts qu'aucune distribution de dividendes n'a été versée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à douze heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'associé présent, Eric MELKI

